



PanAfGeo

*Geoscientific Knowledge & Skills
in African Geological Surveys*



Charte PanAfGeo du Stagiaire

Règles de candidature

1. OBJECTIFS ET DESCRIPTION

PanAfGeo est un projet de formation des personnels géoscientifiques des Services géologiques africains à travers un programme pédagogique innovant qui inclut l'apprentissage et le perfectionnement de compétences techniques et scientifique. Ce programme de formation est mené par des géoscientifiques à l'expérience internationale et issus de Services géologiques africains et européens.

PanAfGeo permettra aux stagiaires d'acquérir un savoir-faire actualisé, théorique et pratique, de haut-niveau dans huit grands domaines des géosciences : WP1 – Cartographie géoscientifique, WP2 – Inventaire du potentiel en ressources minérales, WP3 – Mine artisanale, WP4 – Gestion environnementale des mines, WP5 – Risques naturels, WP6 – Patrimoine géologique, WP7 – Gestion de l'information géoscientifique et WP8 – Communication et promotion.

La Charte PanAfGeo du Stagiaire pose le cadre général du processus de sélection des stagiaires qui souhaitent candidater à une session de formation PanAfGeo. Cette Charte s'applique pour toute la durée du projet PanAfGeo. Le respect de la Charte sera suivi par l'équipe de Coordination du projet PanAfGeo et tout manquement aux règles énoncées ci-après fera l'objet d'un refus ou de l'exclusion du candidat ou du stagiaire.

Un calendrier de toutes les formations proposées sera communiqué par l'OAGS en précisant les lieux et les langues de chaque session. Tout candidat intéressé devra s'assurer du soutien total de son Service géologique.

2. TERMES ET VALEURS

Les stagiaires ayant suivi un stage PanAfGeo s'engagent à appliquer leurs nouvelles compétences géoscientifiques acquises, en Afrique.

Si le candidat aura est accepté comme stagiaire, il pourra bénéficier du programme unique du projet PanAfGeo.



3. CANDIDATS ELIGIBLES

Les critères d'éligibilité pour participer au programme de formation PanAfGeo sont les suivants :

- Le stagiaire doit être un homme ou une femme résidant dans un pays du continent africain ;
- Le stagiaire doit être un personnel technique et scientifique travaillant dans un Service géologique africain membre de l'Organisation des Services Géologiques d'Afrique (OAGS) ;
- Le stagiaire doit être titulaire d'une Licence, d'un Master et/ou d'un Doctorat ;
- Le stagiaire doit avoir une expérience professionnelle dans divers domaines des géosciences ;
- Le stagiaire doit être âgé de moins de 45 ans;
- Le stagiaire doit être francophone, ou anglophone ou lusophone.

Dans certains cas, des candidatures peuvent être considérées à titre exceptionnel comme celles d'étudiants ou d'enseignants issues d'universités africaines, celles de techniciens et d'experts des Systèmes d'Information (SI).

4. CANDIDATURES

Le Stagiaire devra fournir des informations spécifiques en remplissant et en transmettant les documents suivants :

- Curriculum Vitæ (CV) ;
- Lettre de motivation ;
- Lettre d'engagement de l'employeur ;
- Poste occupé et rôle au sein de son service géologique en Afrique.

5. POUR EN SAVOIR PLUS

Des informations supplémentaires sur le programme de formation PanAfGeo sont disponibles en consultant le site internet à l'adresse suivante: <http://panafgeo.eurogeosurveys.org>.

**Coordination PanAfGeo
BRGM**

EuroGeoSurveys

**Organisation des
Services Géologiques
d'Afrique**

Jean-Claude Guillaneau

Teresa Ponce de Leão

Alex N. Nwegbu

Chef de Projet PanAfGeo

Présidente d'EGS

Président de l'OAGS

25 janvier 2017
